

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 février 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 DAC 405** Subvention (3.500 euros) à l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos (93).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.500 euros est attribuée à l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos, qui a pour objet de maintenir et promouvoir la mémoire des déportés au camp de Buchenwald Dora, 3 rue de Vincennes 93100 Montreuil. (A00035 ; 20182 ; 2016\_00125).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 nature 6574, rubrique 323, VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**